



DECLARATION PREALABLE SNUIPP FSU CAPD DU 1ER MARS 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous avez validé lors d'une audience avec les organisations syndicales le principe d'un temps partiel à 80 % sur autorisation à la condition que les associations se fassent sur la base d'un 5 x 80 %.

Concrètement vous allez publier des associations de 4 x 80 % en phase principale du mouvement pour les proposer à d'autres collègues à 80 %. Vous avez indiqué par la suite votre intention de supprimer ces associations non pourvues avec pour conséquence des collègues qui passeraient à 100% ou à 75 %. Nous vous demandons de maintenir en phase ajustement les associations non complétées en phase principale ou de reformer des associations de nouvelles demandes.

En ce qui concerne le CAPPEI nous espérons que le nombre de départs sera à la hauteur des besoins du département.

Nous nous interrogeons par ailleurs sur l'apparition d'un avis très favorable pour le classement des candidats au CAPPEI. Cette nouvelle appréciation met crûment en lumière les divergences profondes dans l'évaluation des candidats entre les IEN et la commission. Pour le SNUipp FSU de tels changements auraient mérité un travail paritaire préalable en concertation avec les représentants des personnels.